mots — et peut-être devrais-je m'excuser de parler si longtemps — des progrès du plan de Colombo depuis la dernière session.

Le 14 mai dernier, je rapportais que, peu après que notre contribution de 25 millions de dollars eut été votée par notre Parlement, nous avons pris des mesures pour appliquer notre part du plan en demandant aux gouvernements de l'Inde et du Pakistan de déléguer des représentants en vue d'étudier avec eux les projets que nous pourrions financer, ou aider à financer, en tenant compte des initiatives que le Canada est le plus en mesure d'entreprendre.

Depuis, nous avons réalisé des progrès considérables et nous avons eu des entretiens avec des représentants de ces deux gouvernements. Pour ce qui est du Pakistan, auquel nous avons attribué environ les deux cinquièmes de la contribution totale, nous avons choisi plusieurs intéressants travaux. Je signale, entre autres choses, une ferme expérimentale d'élevage et d'illustration, que nous mettrons sur pied de concert avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le Canada fournira des instruments aratoires destinés à cette ferme. Il y a ensuite une entreprise d'irrigation pour laquelle nous fournirons probablement des pompes; puis un important projet de colonisation et d'établissement dans la région Thal du Pendjab, pour lequel nous fournirons des camions à bascule, des moteurs, des pompes, des appareils électriques et de transport.

Pour ce qui est de l'Inde, comme je l'ai donné à entendre dans mon exposé antérieur, le gouvernement de ce pays nous a demandé de lui fournir, sous forme de blé, une forte partie de notre contribution qui lui est destinée. Nous avons accédé à sa demande. Le premier rapport relatif au plan de Colombo prévoyait clairement l'envoi de denrées alimentaires; les secours que nous apporterons à l'Inde dans ce domaine l'aideront grandement à enrayer la famine et à raffermir d'une manière fondamentale son économie.

Le gouvernement de l'Inde se propose d'instituer ce qu'on appelle des fonds de contre-partie. La valeur en roupies du blé que nous leur fournissons servira à financer l'exécution des travaux qu'ils entreprennent en vertu du Plan. Ces fonds serviront à acheter du matériel aux Indes et à payer des ouvriers indigènes. Nous poursuivons présentement, de concert avec les autorités de l'Inde, l'étude des travaux qui exigent des fonds de l'étranger et auxquels nous pourrions consacrer des crédits, outre ceux qui servent à l'achat du blé. Un de ces travaux concernerait l'irrigation de certains terrains dans l'ouest du Bengale, qui accroîtrait la production de riz dans cette région de famine.

Le traité de paix avec le Japon

Je ne puis terminer mes remarques sur cette partie du monde sans dire quelques mots, aussi brefs que possible, sur le traité de paix avec le Japon. Autrement, l'honorable représentant de Vancouver-Quadra s'y méprendrait. Je tiens donc à dire quelques mots de ce traité qui a été signé à San-Francisco, le 8 septembre. La conférence avait été convoquée pour signer et non pour négocier un traité. La signature n'a eu lieu qu'après onze mois de sérieuses discussions diplomatiques au cours desquelles tous les gouvernements intéressés y compris celui de l'U.R.S.S. avaient eu amplement l'occasion de s'exprimer. Nous avons de fait présenté nos vues sur l'ébauche que nous avait communiquée le gouvernement des États-Unis, vues qui ont entraîné des modifications. Tous les changements proposés n'ont pas cependant été introduits mais, dans un traité de ce genre, il est impossible de joindre l'unanimité à la perfection.

Dans l'ensemble, les délégués du Canada ont jugé qu'il s'agissait là d'un bon traité. Sans doute y a-t-il eu d'importantes omissions dans la liste des pays représentés à San-Francisco, notamment la Chine et l'Inde. Le cas de la Chine est

Novembre 1951

367

e e é n

e rs

1.

la

a en ns

nt. ec re

inle. les ne ger les

du iys ait

ıux

ion

la

en ues

ires